



droit de passage sur une voie privée

Par **yves le flem**, le **27/05/2011** à **20:00**

bonjour

voici le problème, j'ai acheté une maison située en lisière d'une voie privée. un projet de construction de deux immeubles est en cours au fond de cette voie, les camions devront donc passer par cette voie privée pour apporter le matériel, le problème est que cette voie ne pourra supporter le poids d'engins très lourds à cause des canalisations qui sont situées juste en dessous de celle-ci,

comment puis-je signaler légalement cette interdiction de passer, ou plutôt faire prendre la responsabilité des entreprises qui auront détérioré cette voie et ces canalisations.

Deuxième question

malgré que je n'ai pas d'accès à cette voie privée qui passe sur le côté de ma maison, dois-je participer aux frais de l'entretien de cette voie ?

dans l'attente de votre réponse ou de vos conseils

cordialement Yves

Par **Domil**, le **27/05/2011** à **21:00**

A qui appartient cette voie ?

Par **yves le flem**, le **28/05/2011** à **08:15**

déjà merci de vous intéresser à ce problème

la voie appartient sur la longueur des maisons qui la borde, ceci jusqu'à sa moitié, l'autre partie appartient aux bâtiments de l'autre côté de cette voie. (pourtant dénommée Villa des épinettes, ceci ressemble plus à un droit de passage qu'à une voie privée)

cordialement Yves le Flem

Par **Domil**, le **28/05/2011** à **14:18**

[citation]ceci ressemble plus à un droit de passage qu'à une voie privée) [/citation] rien à voir.

D'une part le statut de la voie : privée ou publique (voire privée ouverte à la circulation publique)

D'autre part, le ou les propriétaires de la voie (indivision), qui étant proprio, n'ont pas de droit

de passage en sus

et enfin, le droit de passage pour ceux qui ne sont pas proprio de la voie et qui sont, soit enclavés, soit titulaires d'un droit notarial de passage

Vous, là-dedans, vous êtes quoi vis à vis de cette voie ?

Par **yves le flem**, le **28/05/2011** à **17:37**

eh bien je sais juste que je suis propriétaire jusqu'au milieu de cette voie et que le promoteur immobilier qui a le projet de monter ses 2 immeubles aimerait plutôt que je lui brade ma maison pour agrandir son projet, d'ou la 1er menace de contribuer aux frais des nouvelles évacuations et de la réfection de toute la voie (villa) en proportion des mètres linéaires qui sont devant ma maison, certes ces évacuations sont vieilles mais pas encore foutues, par contre avec le vas et viens des camions je ne donne pas lourd à la durée de vie de ces évacuations, j'aurais aimé les mettre en garde avec un article N° ? interdisant les véhicules de plus de X tonnes de passer par cet endroit, et les responsabiliser face aux détériorations qu'ils vont forcément occasionner.

merci de votre intérêt je suis un peu perdu avec ce genre de personne qui menace plus qu'il ne propose.

cordialement Yves Le Flem